

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 62 (1982)
Heft: 4

Artikel: Les transitaires : une clé pour vos exportations
Autor: Chabrerie, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Transitaires : une clé pour vos exportations

L'exportation est souvent définie par les dirigeants d'entreprise, par les médias, les organismes gouvernementaux et patrimoniaux, comme le moteur du développement dans un contexte qui, économiquement, s'avère de plus en plus concurrentiel et, politiquement, de plus en plus instable. Exporter est donc une « ardente obligation » et cependant, aujourd'hui encore, de nombreux candidats à l'exportation hésitent devant les difficultés administratives et matérielles que représente le fait de vendre et d'envoyer leurs produits à l'étranger. Pour conquérir ces débouchés répartis à travers le monde et remporter une victoire économique indispensable à l'avenir de la France, il faut que toutes les énergies du pays se mobilisent.

Il est une profession qui paraît avoir bien compris ces impératifs, si l'on en juge par le « livre blanc » sur le transport et la distribution physique internationale des marchandises qu'elle a publié en 1980, et qui souhaite décharger les exportateurs d'un certain nombre de soucis et de problèmes en matière d'échanges internationaux. C'est celle de « transitaire » – organisateur de transport international.

On la classe habituellement parmi les activités de services... sans la localiser très exactement. Tout au plus, sait-on qu'elle appartient au secteur des transports ou des auxiliaires de transport. En fait, elle se situe à l'articulation de la production et de la distribution.

Elle contribue, dans le secteur des transports, à l'une des activités stratégiques du développement économique national en organisant la majorité des transports internationaux.

Une profession qui évolue

Mais qui est ce transitaire ? Un auxiliaire du commerce international ? Un organisateur de transport ? Sans doute les deux à la fois, répond le « livre blanc » de la Fédération française des transitaires : « Concevoir les solutions de transport, prescrire les moyens, coordonner la réalisation des opérations sous sa seule responsabilité, tel est le rôle du transitaire-organisateur de transport international. » Et une enquête récente du Centre français du Commerce Extérieur (CFCE) réalisée en région parisienne, auprès d'un échantillon d'environ 50 entreprises, essentiellement de taille moyenne, fait ressortir qu'elles considèrent cet opérateur du commerce international comme leur allié numéro un dans leurs problèmes d'exportation et cela à une majorité de 91 %.

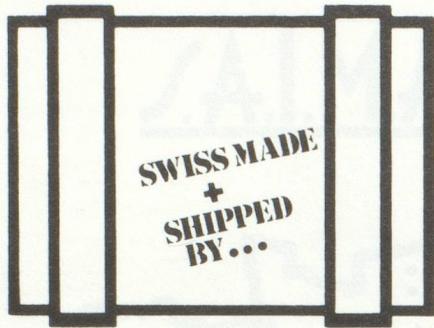
Et pourtant, hors de ces cercles initialement, la profession est mal connue.

En fait, une entreprise qui aurait à résoudre un problème de transport international a, pour schématiser, deux possibilités. Elle peut s'adresser directement à un transporteur maritime, aérien, ferroviaire ou routier, qui, dans le cadre de son organisation, sera à même d'apporter des solutions spécifiques. Cela implique cependant que ce choix puisse constamment être comparé à d'autres solutions qui existent sur le marché. Pour ce qui est du transitaire jouant le rôle d'organisateur de transport international, il utilise tous les modes de transport, met en permanence en compétition toutes les solutions de transport existant un moment donné sur le marché, les fait souvent intervenir simultanément dans un concept de transport combiné. L'ensemble des prestations de service qu'il offre à son client se rapproche davantage d'un concept de distribution physique internationale des marchandises.

Sous l'effet des progrès techniques accomplis au cours de ces dernières

années, la profession s'est métamorphosée non seulement au plan technologique, mais également dans ses attributions.

Le transitaire, tel qu'on le concevait encore en 1920 par exemple, était essentiellement un mandataire à qui l'on confiait la charge – notamment dans les ports ou dans les bureaux frontières – de représenter les propriétaires des marchandises, d'agir pour le compte de ceux-ci, d'intervenir auprès des différentes administrations, d'établir le connaissance ou le recevoir, de l'accomplir, de le déposer, de rechercher la marchandise à l'arrivée : en un mot de se comporter comme son véritable propriétaire. Il s'agissait d'un mandat de représentation relevant du Code civil car le mandataire, qui obéissait strictement aux ordres et instructions qui lui étaient donnés, n'était comptable que de ses propres fautes. Si cet auxiliaire avait suivi scrupuleusement les ordres donnés, au nom et pour le compte de son commettant, il



Votre garantie
complémentaire contre
les risques à l'exportation

DANZAS

23, Route des Jeunes 1211 Genève 26
Tél. 022/43 40 00

LAVANCHY S.A.

11, rue de l'Épée de Bois, 75005 PARIS
Tél. : 337-41-82/83 - Telex : 204.621

Déménagements - Transports internationaux
SERVICES ROUTIERS HEBDOMADAIRES
SUISSE/FRANCE/SUISSE

Déménagements PARIS PROVINCE et GARDE MEUBLES
Maison en Suisse : LAVANCHY S.A., 88, rue de Genève, LAUSANNE

LA NEUCHATELOISE

Compagnie Suisse d'Assurances Générales

au capital de 15 millions de francs suisses (entièrement versé)
FONDÉE EN 1869

à NEUCHATEL (Suisse) - 2, rue de Monruz
ASSURE TOUS LES TRANSPORTS
ET LE BRIS DE MACHINES
Directions en France

PARIS : 17, rue La Boétie - Tél. 266.11-30 - B.P. 54-08
LYON : 8, rue Président-Carnot - Tél. (7) 837-50-80
BORDEAUX : 18, cours Xavier-Arnozan - Tél. (56) 52-26-72
CORRESPONDANTS ET AGENTS PAYEURS DANS LE MONDE ENTIER

charpiot



REGION PARISIENNE

PARIS

CHARPIOT
TRANSPORTS
Agence de PARIS

Bp. 706 Garonor Bât.11 L
93613 AULNAY-s-BOIS
Tél (1) 865.03.13

SUD R.F.A.

Strasbourg
67 BAS RHIN

Colmar
Haut-Rhin
68 MULHOUSE

Ottmarsheim
90 68 ST LOUIS

Belfort
DELE

Bâle
AUTRICHE

Zürich

SUISSE

Vos clients de SUISSE, du Sud de la R.F.A., de l'Est de la FRANCE, désirent recevoir leurs commandes rapidement ! Nos lignes quotidiennes vous aideront à les satisfaire. Nos services commerciaux de PARIS et de PROVINCE se tiennent à votre disposition pour toute information.

FRANCE

PARIS : 93613 AULNAY-s-BOIS	BP 706 Garonor Bât. 11 L	Tél. (1) 865.03.13	Telex 212 434
90100 BELFORT	18 bis, avenue de Gaulle	Tél. (84) 36.00.12	Telex 360 945
90000 Belfort	18, rue Denfert-Rochereau	Tél. (84) 28.40.15	Telex 360 945
68304 ST-Louis	18, rue de la Paix	Tél. (89) 67.00.19	Telex 881 382
68200 MULHOUSE	Gare de Mulhouse-Dornach	Tél. (89) 42.24.58	Telex 881 025

SUISSE

2926 BONCOURT	2 bis, rue de la Douane	Tél. (066) 75.52.75
8423 EMBRACH-EMBRAPORT	Postfach 76	Tél. (01) 865 29 84 Telex 55322

Joseph BERTOLA S.A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

BELLEGARDE

37 bis av. St-Exupéry
B.P. 242
01202 Bellegarde
T (50) 48-24-24
Tlx 385700

ST-LOUIS

Rue du Rhône
Z.I. Huningue
B.P. 138
68300 Saint-Louis
T (89) 69-13-16
Tlx 881369

ANNEMASSE

15, rue des Esserts
B.P. 39
74100 Annemasse
T (50) 37-26-55
Tlx 385062

CLUSES

Z.I. de la Maladière
Autoport du
Mont-Blanc
74300 Cluses
T (50) 98-42-52
Tlx 385738

ST-JULIEN

56, av. de Genève
B.P. 25
74160 St-Julien
T (50) 49-35-95

ne pouvait en aucune manière être tenu responsable des aléas du transport. Il rendait compte de sa mission et percevait une rémunération sous forme de commission.

A l'heure actuelle, le transitaire agit le plus souvent en commissionnaire de transport, bien que la fonction de transitaire-mandataire subsiste encore. Dans sa fonction de commissionnaire de transport, le transitaire fait exécuter pour autrui le transport. Il agit en son nom propre, pour le compte de son commettant, ce qui le distingue ainsi du mandataire. Le commissionnaire, lui, se trouve soumis à une obligation de résultat.

Des activités diverses et complexes

Champ d'intervention : le monde ; modes de transport : mer, air, fer, route et fluvial, transports combinés ; activités périphériques : emballage, formalités douanières et administratives, conseil en matière de rédaction et d'établissement de formulaires divers, sécurités de paiement, assurances, manutention, mais aussi ramassage, groupage et dégroupage, entreposage... Ces mêmes opérations peuvent d'ailleurs s'effectuer sous température dirigée dans le domaine des produits périssables.

Il faut souligner que ces différentes spécialités relèvent chacune de règles particulières, notamment en ce qui concerne la responsabilité et que le transitaire doit prendre des dispositions pour qu'à tout moment, en toute sécurité, les biens de son commettant soient sauvegardés.

Il va de soi qu'il ne sera pas possible de trouver chez tous les transitaires les compétences réunies et que nous trouvons souvent des entreprises spécialisées par type de transport, par secteur géographique, et même parfois par type de produit à transporter.

Le transitaire dispose, presque toujours, de moyens importants pour mettre en œuvre les solutions de transport pour le compte du propriétaire de la marchandise. S'il n'est pas toujours détenteur des moyens de transport, c'est cependant lui qui prend le risque commercial et avance les taux de fret pour le compte de son client. Par ailleurs l'organisation du transport est une affaire de spécialistes. Aucune improvisation n'est possible et il faut disposer d'hommes compétents dont la formation est parfois longue et extrêmement coûteuse. Mais cela ne suffit pas, et les entreprises de transit moderne ont investi depuis de longues années en procédures d'informatique permettant de mettre à la disposition

de leurs clients une information rapide et fiable dans le domaine du calcul des coûts de distribution internationale, ainsi que du suivi des opérations en cours de transport. Finalement, il joue également un rôle financier important lorsqu'il avance pour le compte de son client, et sous sa responsabilité, des débours faits auprès d'administrations tant en France qu'à l'étranger.

En fait, il s'agit d'ingénierie du transport ! Mais aussi d'un service complet offert à toutes les entreprises.

Le transitaire peut œuvrer pour la très grande entreprise, même lorsque celle-ci dispose d'un personnel propre qualifié en matière de transport, la diversité des opérations et leur dispersion ne permettant pas, en toute logique, à une entreprise, quelle que soit sa taille, d'opérer sur l'ensemble du territoire national.

Le transitaire est extrêmement précieux pour la petite et moyenne entreprise, la petite et moyenne industrie, lesquelles, en toute confiance, peuvent le considérer, non comme un sous-traitant, mais bien plus comme faisant partie intégrante de leur entreprise. La petite et moyenne entreprise qui veut et qui doit participer à l'effort en faveur de l'exportation, trouvera un appui, un soutien solide auprès du transitaire, lequel met à sa disposition son expérience et ses moyens pour lui permettre de vendre à l'étranger ou d'acheter dans les meilleures conditions possibles sur l'ensemble du monde. C'est pourquoi la Fédération française des transitaires insiste beaucoup pour faciliter les contacts de la profession et de sa clientèle. Elle a mis au point avec le Conseil supérieur des transports et ses autorités de tutelle un « code de conduite » professionnel et une « nomenclature codifiée des prestations » qui sont largement diffusées aux opérateurs du commerce extérieur. Avec le CNPF (Conseil national du patronat français), dans le cadre d'une commission mixte « usagers-profession », elle vient de mettre au point un « bordereau de cotation de transport » qui devrait permettre de clarifier largement les conditions de conclusion de contrats entre les professionnels et leur clientèle. Bien évidemment, la profession dispose depuis longtemps de « conditions générales » de ces prestations de service.

Par ailleurs, la F.F.C.A.T. participe aux efforts collectifs d'information sur le marché des transports (en particulier ceux du CFCE, des douanes, de la DREE (1), des banques, des assurances, des chambres de commerce et d'industrie). Elle a apporté son concours à la mise au point de divers

(1) DREE : Direction des relations économiques extérieures.

guides et ouvrages d'information édités par la CCI de Paris, le CFCE, Simprofrance, et à l'informatisation des procédures douanières.

Une fonction importante : la commission en douane

La très grande majorité des transitaires exerce une activité de commissionnaire en douane. Cette activité est particulièrement intéressante et la collaboration d'un commissionnaire en douane est souvent quotidienne pour nombre de secteurs économiques. Le commissionnaire en douane dispose d'un agrément accordé par le Ministre du Budget, après avis d'un comité consultatif qui prend en considération ses qualités de compétence, de solvabilité et de moralité. Ces diverses conditions assurent aux entreprises utilisatrices à vocation mondiale la plus complète fiabilité en ce qui concerne les services que sont susceptibles de leur rendre ce précieux auxiliaire des échanges internationaux.

D'autant que le commerce extérieur, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a vu se développer le libéralisme économique et s'abaisser les frontières douanières dressées lors de la période de protectionnisme. En particulier, le traité de Rome a permis entre les six États fondateurs – et ensuite avec les nouveaux membres – d'accroître considérablement les échanges ; échanges qui, par voie d'entraînement, se sont étendus à l'ensemble du monde.

Toutefois, l'existence de régimes économiques spécifiques chez les différents partenaires, ainsi que les difficultés nées d'un défaut d'harmonisation monétaire et de l'apparition de nouveaux producteurs proposant des marchandises à des prix très inférieurs aux normes du marché, a provoqué la mise en place de certaines clauses de sauvegarde, souvent difficiles à interpréter.

Bien que le traité de Rome ait réalisé une véritable union douanière entre les États membres, il subsiste – et il subsistera encore longtemps – des divergences entre législations douanière, fiscale, commerciale, pénale, monétaire, agricole. Pour l'application de ces divers règlements – lois, arrêtés, avis, constamment renouvelés – il importe donc, pour mener à bien une opération d'importation ou d'exportation d'être exactement informé. Qui plus est, les décisions ci-dessus sont fréquemment prévues pour une application quasi immédiate.

Entreprises de transport, transitoires et commissionnaires en douane agréés membres de la Chambre de Commerce Suisse en France

FRANCE

M. Fernand AGET
1-3, rue du Chevalier Roze
13218 Marseille Cedex 1

Transports Internationaux
A. BERTHET & Cie
BP 695
69639 Venissieux Cedex

Transports J.-C. BERTOLA
37 bis, avenue St-Exupéry
01202 Bellegarde

Ets BOLOMEY-Transitaires
15, rue Fauchier
13203 Marseille

BONNIEUX SA TRANSPORTS
8, quai Paul-Riquet
BP 117
34203 Sète
et
98, rue de l'Evêché
13207 Marseille Cedex 1

Transports Internationaux
CHARPIOT & Cie SA
18 bis, avenue du Général-de-Gaulle
90100 Delle

Transports R. CHEVALLIER SA
Le Chaumont
122, rue du Cdt Rolland
13007 Marseille

Transports Internationaux
DANZAS SA
15, rue de Nancy
75010 Paris
et
BP 593
69637 Venissieux Cedex
et
18, boulevard Fred.-Sauvage
13014 Marseille

Transports P. FATTON
BP 642
69638 Venissieux Cedex

M. Frangulian-Transitaire
Maison DERDERIAN
32, rue de la République
13001 Marseille

Transports Internationaux
GEHRIG SA
115, rue de l'Évêché
13002 Marseille
et
49, rue Albert-Dalhenne
93400 St-Ouen

Transports GONDRAND Frères

11, rue de Lübeck
75016 Paris
et
11, rue Félix-Brun
BP 7131
69353 Lyon Cedex 2
et
1-3, rue Chevalier-Paul
13002 Marseille

Ets M. GUETAN-NOIROT

Transports Maritimes et Terrestres
61, rue de Chabrol
75010 Paris

Transports Internationaux
HELMINGER SA
BP 138
75863 Paris Cedex 18

HENRIOT & Cie

Agence en douane agréée
1, avenue de la Gare
25500 Morteau

Transports Internationaux
HEPPNER SA
112/120, rue P.-V. Couturier
93130 Noisy-le-Sec

Ets Henri HERPIN

Transitaires
40, boulevard de Dunkerque
BP 324
13213 Marseille Cedex 1

HUGUETTE AFFRETEMENT Sàrl

13, rue Charles-Michels
38600 Fontaine

Transports Internationaux
LACOMBE
5, rue du Docteur Vernier
73000 Chambéry

Agence en Douane

F. LAMBELET & Cie
25300 Pontarlier

Ets LAPERRIERE

Transports Internationaux
Z.I. Plan d'Acier
39200 St-Claude.

R. MOIROUD & Cie

Transports Internationaux
14, boulevard du Parc d'Artillerie
69007 Lyon

H. RITSCHARD & Cie SA

Transports Internationaux
3, Place de la Gare
74100 Annemasse

Transports Louis RIVOIRE

rue de la Talaudière
BP 166
42004 St-Étienne

SET – Société d'Entreprises
de Transports et de Transit
1, rue de Chablis
BP 90
93003 Bobigny

M. Didier SIGRIST

Transitaire
7, Parc J. Mermoz
13008 Marseille

T.E.F.S. PELTIER Jean SA
Agence en douane et Transports
Internationaux
Z.I. 31/33, rue Arago
BP 35
25300 Pontarlier

SUISSE

**BLG – SOCIETE BALOISE
D'ENTREPOTS
ET DE TRANSPORTS**
Erlestrasse 1
CH 4000 Bâle

DANZAS AG
Buckhauserstrasse 28
BP 925
CH 8021 Zürich

GONDRAND FRERES SA
Transports Internationaux
Viadukstrasse 8
CH 4000 Bâle

LAVANCHY SA
Gare de Sébeillon
CH 1000 Lausanne

PORT FRANC DE GENEVE SA
6, route du Grand-Lancy
CH 1211 Genève 26

M. Eric Rapin
Administrateur de
PAYERNE-TRANSPORTS SA
Case Postale
CH 1530 Payerne

SCHNEIDER & Cie SA
Transports Internationaux
Solothurnerstrasse 48
CH 4002 Bâle

VERON, GRAUER SA
42 à 46, rue de Rothschild
CH 1202 Genève



**assurance
des investissements
internationaux**

Intermédiaire agréé du LLOYD'S DE LONDRES

Est uniquement spécialisé dans l'analyse et la couverture des risques politiques et de crédit/ducroire à l'étranger.

ASSURANCE-SPOLIATION :

Assurance des marchés d'exportation contre les risques de :

- *Résiliation arbitraire*
- *Guerre*
- *Embargos*
- *Appel injustifié de garanties bancaires payables à première demande*
- *Non respect par des acheteurs publics de leur obligation de paiement*

ASSURANCE-CONFISCATION :

Assurance des participations à l'étranger et des matériels de chantiers exportés temporairement contre les risques de :

- *Confiscation, expropriation, nationalisation*
- *Saisie*
- *Non réexportation*

ASSURANCE-CRÉDIT

AII intervient comme conseil du risque de ducroire auprès des principales compagnies internationales spécialisées dans cette technique

GENÈVE : 118, rue du Rhône
Case Postale 647
Tél. (022) 36-32-00

PARIS : 91, rue du Faubourg St-Honoré (8^e)
Tél. (1) 266-66-46

DUSSELDORF : Valgos Conseil GmbH
Steinstrasse 27
Tél. (211) 32-04-15

Le commissionnaire en douane, dans ces conditions, se tient quotidiennement au courant de l'évolution, non pas seulement de la législation concernant l'agriculture, les montants compensatoires monétaires, etc. L'exportateur ou l'importateur, a, en raison de ces arcanes, intérêt à utiliser les services du commissionnaire en douane. Celui-ci peut l'informer des facilités offertes par les différents régimes douaniers dans les domaines de l'importation, de l'exportation, des régimes suspensifs.

Ce même importateur, ou exportateur, doit, en effet, pouvoir choisir en toute connaissance de cause entre les divers régimes suspensifs de droits de douane et taxes durant le séjour sur le territoire national ou étranger, de marchandises destinées à subir des transformations, des réparations ou de simples présentations en vue d'une vente éventuelle. Une parfaite connaissance des multiples possibilités existantes est notamment indispensable pour la mise en admission temporaire, en entrepôt public ou privé, pendant des durées déterminées. Cette connaissance est également nécessaire quand il s'agit des possibilités inhérentes au régime de perfectionnement des marchandises.

En un mot, les engagements souscrits auprès des administrations douanières doivent être scrupuleusement respectés et seule une organisation méticuleuse et compétente peut répondre à cet impératif. C'est pourquoi les commerçants et les industriels, qui n'ont pas vocation de procéder eux-mêmes à ces opérations délicates, préfèrent confier cette mission à un professionnel : le commissionnaire en douane.

Dans un but économique évidemment, le fabricant français ou étranger a par exemple, intérêt à proscrire la clientèle de détail et à proposer des prix de vente « départ usine », « franco frontière », voire « franco domicile dédouané » incluant des droits de douane, les taxes, les frais d'intervention, les frais de parcours, ainsi que tous les frais accessoires à la réalisation de l'opération. Le détaillant sait alors exactement ce qu'englobe le prix proposé et est garanti contre toutes les fluctuations possibles – ce qui est un avantage non négligeable.

En conclusion, le commissionnaire en douane, agent du commerce extérieur, favorise grandement, par sa compétence et ses connaissances, les échanges internationaux.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

LAPERRIERE - SA

BP 113 - ZI LE PLAN D'ACIER - 39200 SAINT-CLAUDE - TÉL. (84)45.00.11 - TÉLEX 360 697

220 VÉHICULES
DE TOUS TONNAGES

AGENCES EN DOUANE

LIAISONS RÉGULIÈRES
FRANCE-SUISSE &
PRINCIPAUX PAYS D'EUROPE

TOUS LES JOURS

PARIS - DIJON - BESANCON
BELFORT - DOLE - LONS LE SAUNIER
LYON - AMBÉRIEU - ST-ÉTIENNE
GRENOBLE - VOIRON - CHAMBERY
ANNECY - ANNEMASSE - CLUSES
BELLEGARDE - TOUTES LOCALITÉS
39 JURA & 01 AIN

F

SERVICES MARITIMES & AÉRIENS

**L'EXPÉRIENCE
LES MOYENS
DE VOUS SATISFAIRE**



UN MAILLON
ENTRE NOS DEUX PAYS

FONDÉE EN 1919



CHAVANNES DE BOGIS

01102 OYONNAX CEDEX
Rte de Dorton - BP 2010
Tél. (74) 77.68.77

75012 PARIS
320, rue de Charenton
Tél. (1) 307.72.75

69800 SAINT-PRIEST
3, chemin du Lyonnais
Tél. (7) 820.57.57

39400 MOREZ
2, rue Merlin
Tél. (84) 33.10.62

39220 LA CURE
TÉL. (84) 60.00.88 - TÉLEX 360 447

ÉTRANGER

NEW-YORK
MONTREAL
TOKYO

SUISSE

1265 LA CURE (VD)
TÉL. (022) 60.14.48

ET BIENTÔT À

T.E.F.S. PELTIER JEAN S.A.

TRANSIT-EXPRESS
FRANCO-SUISSE

AGENCE EN DOUANE ET TRANSPORTS

DOUANE FRANÇAISE



TRANSPORTS INTERNATIONAUX

DOUANE SUISSE

**Services Directs et Personnalisés, tous les jours sur PARIS et LYON dans les deux sens
en relations régulières avec Toute la SUISSE via VALLORBE ou LES VERRIERES**

Bureaux frontière en FRANCE :

25 LES VERRIERES DE JOUX (Direction Berne - Zurich)
25 LA FERRIERE-SOUS-JOUGNE (Direction Lausanne - Genève)

Z.I. 31-33, rue Arago - B.P. 35

25300 PONTARLIER/FRANCE
Téléphone : (81) 46-49-67 + Télex : 360 178

Adresses en SUISSE :

C.P. N° 16 CH 2126 LES VERRIERES
C.P. N° 35 CH 1337 VALLORBE

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ ET VOS BIENS

Maladie
Accidents
Transports
Bijoux

Vol
Incendie
Eaux
Glaces

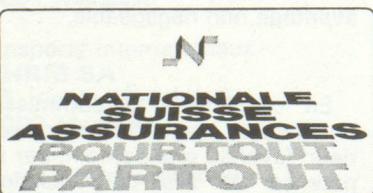
Machines
Casco
Responsabilité
civile

Vie
Protection
juridique

Agents généraux:

**R. ZINNER
J. BEETSCHEN
H. ZURBRIGGEN**

1, rue Céard
Genève
Téléphone 21 71 33



Construire l'avenir dans la concertation

Les transitaires sont tout à fait conscients de leur importance et de leur justification économique. En face des profondes mutations qu'ils reconnaissent inéluctables, dues à l'évolution du marché, aux nouvelles conditions politico-économiques, aux pressions sociales et aux innovations technologiques, ils en appellent de toute leur conviction à la concertation : concertation s'ap-

puyant sur trois axes : les pouvoirs publics, dont ils veulent être les interlocuteurs actifs, les transporteurs qu'ils considèrent comme des partenaires complémentaires dans la distribution internationale, et avec lesquels ils désirent constituer une commission mixte « transports et commerce extérieur » susceptible de résoudre les problèmes communs, les usagers enfin selon la formule « les chargeurs avec nous ! ».

Les moyens de cette politique ? Il est patent que cette profession les

possède. Forts de leurs 1 400 entreprises installées en France, de leurs 500 implantations directes à l'étranger, de leurs 130 000 salariés, de leurs 5 400 points de ramassage et de leur vente de fret, de leurs investissements et de leur savoir-faire, les transitaires-organisateurs de transport se savent indispensables, tant auprès des agriculteurs que des industriels et commerçants et des transporteurs. Ils se savent de précieux auxiliaires pour le développement du commerce extérieur de la France.

LES SERVICES QUE PEUT RENDRE LE TRANSITAIRE-COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Avant la conclusion du contrat d'importation ou d'exportation, il procède à l'étude : du prix du transport, du choix du ou des modes de transports successifs, des voies les mieux adaptées, des emballages et du conditionnement, des diverses modalités d'assurances.

Cette étude est faite en fonction de la nature de la marchandise, de son poids, de son volume, de sa valeur, des termes du contrat commercial, de l'accréatif, des conditions de livraison, des délais impartis, de la destination ou de la provenance.

Le transitaire prévoit également la nature et la forme des documents nécessaires à l'accomplissement des formalités qui lui incombent à l'égard notamment des dispositions consulaires, financières et douanières.

Après la conclusion du contrat, et sur instruction de son client, il organise, contrôle et coordonne les opérations du transport terrestre, maritime et aérien. Il procède notamment à la réservation éventuelle du fret, à la mise en œuvre des emballages ou du conditionnement et à l'enlèvement ou à l'expédition de la marchandise par voie routière, ferroviaire, fluviale.

Au point de déchargement ou d'embarquement, il procède aux opérations de passage et de transit, à l'établissement des documents nécessaires, à l'organisation et au contrôle de l'acheminement des mar-

chandises vers le lieu de destination, à la couverture par l'assurance des risques à convenir, à la délivrance ou à l'envoi des documents et à l'accomplissement des formalités relatives aux opérations documentaires.

En qualité de commissionnaire en douane, il assume les formalités requises par l'administration des douanes (déclarations des sorties et d'entrées) éventuellement la mise sous régime suspensif de droits de douane et taxes et la mise en entrepôts de stokage publics ou privés en vue de trafics de perfectionnement.

Cinq règles importantes :

Il ne faut pas oublier dans les instructions données au transitaire de spécifier les conditions de vente de la marchandise, la nature de l'emballage, le marquage extérieur des lots (caisses, cartons, fûts...), le poids brut et le volume de chaque colis et la valeur de la marchandise.

De toutes les manières, le transitaire-commissionnaire de transport pourra renseigner les exportateurs sur ces différents points et sur bien d'autres. Il connaît en effet tous les métiers auxiliaires du transport : agent maritime, agent aérien, groupeur de marchandises (terrestre, maritime ou aérien), par conteneurs maritimes, affréteur de camions, d'avions, commissionnaire en douane, transporteur, entrepositaire, manutentionnaire, emballeur, assureur...

lacombe 
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

LYON

Z.I. de Tharabie-St Quentin Fallavier
38290 LA VERPILLIÈRE
Tél. (74) 94.57.42

BELLEGARDE

51, av. St Exupéry
01202
Tél. (50) 48.01.05

PARIS

Centre Routier International. Bat. D. 89
93350 AÉROPORT DU BOURGET
Tél. (1) 837.60.27